

# SERVICE POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE CONJUGALE (SAVC)

## COORDONNÉES

### **Centre neuchâtelois de psychiatrie :**

Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)  
Tél. 032 886 80 08 · savc@cnp.ch

### Consultation Couples et familles à transactions violentes

#### Littoral neuchâtelois

Tél. 032 755 24 11 · ad-ln.ca@cnp.ch

#### Montagnes neuchâtelaises

Tél. 032 967 20 61 · ad-mn.ca@cnp.ch



# SERVICE POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE CONJUGALE (SAVC)

032 886 80 08 · savc@cnp.ch

Le Service pour auteurs-e-s de violence conjugale (SAVC) est une structure fonctionnelle du CNP.

## PRESTATIONS

Le SAVC propose aux personnes ayant un comportement violent envers leur conjoint ou leur conjointe des entrevues individuelles et un travail thérapeutique de groupe avec des intervenants formés dans ce domaine spécifique.

Le SAVC aide des hommes et des femmes à mettre un terme à la violence conjugale, qu'elle soit physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique. Il permet :

- **d'apprendre** concrètement à maîtriser la colère et la rage;
- **de mettre fin** aux comportements violents;
- **d'apprendre** à vivre des relations plus égalitaires et plus harmonieuses;
- **de sortir** de l'isolement.

## COMMENT RECONNAÎTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Se montrer violent, c'est :

- **insulter** systématiquement son conjoint ou sa conjointe;
- **gifler, frapper** son conjoint ou sa conjointe;
- **menacer** physiquement ou verbalement son conjoint ou sa conjointe;
- **casser** des objets, taper sur la table, contre les murs ou les portes;
- **forcer** son conjoint ou sa conjointe à avoir des relations sexuelles ou à tout acte non désiré;
- **maltraiter** l'animal de compagnie de son conjoint ou sa conjointe;
- **critiquer** sans cesse les gestes ou les pensées de son conjoint ou sa conjointe;
- **empêcher** son conjoint ou sa conjointe de sortir et contrôler ses relations.

Le SAVC aide à mettre des mots sur la violence conjugale. Chaque acte de violence éloigne un peu plus la personne de sa famille et d'elle-même, cela crée un enfer relationnel. La violence engendre la peur et empêche de vivre librement. Ce type de comportement est punissable.

## FACTURATION

Les prestations du Service pour auteur-e-s de violence conjugale sont prises en charge par l'assurance de base selon les modalités définies dans la LAMAL. Elles sont facturées de manière ambulatoire par le Centre neuchâtelois de psychiatrie, selon la tarification Tarmed.

Le premier entretien est gratuit.

## RÉFÉRENTS

Médecin psychiatre : Dr Charles-Édouard Rengade

Psychologue : Mme Hilde Stein

Infirmier : M. Francis Van Daele

## HEURES D'OUVERTURE

Le SAVC répond à vos appels 7 jours sur 7 de 8h à 20h au 032 886 80 08.

En complément, le CNP propose également des consultations Couples et familles à transactions violentes (Littoral neuchâtelois : 032 755 24 11 - Montagnes neuchâteloises : 032 967 20 61).